



HAUTE AUTORITE DE
LA COMMUNICATION
AUDIOVISUELLE

RAPPEL A L'ORDRE

Depuis plusieurs mois, des plaintes récurrentes nous parviennent, dénonçant les agissements des responsables de certaines radios de proximité. Depuis le début de la campagne des législatives, ces plaintes sont plus nombreuses et précises.

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) rappelle qu'au terme de la loi, aucune radio de proximité n'est autorisée à couvrir les élections législatives.

A fortiori, La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) rappelle que les injures, les attaques personnelles, tout comme les autres incitations susceptibles de créer un climat de tension sont des motifs de retrait des autorisations.

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) reste activement saisie de ce dossier et prendra les sanctions prévues en cas de récidive.

Fait à Abidjan, le 05 décembre 2011



Pour la HACA
Le Président

Ibrahim SY SAVANÉ